



Bois-Colombes, le mardi 20 septembre 2011

## COMPLEMENTAIRE SANTE AVIVA

### Lancements de Santhia Jeune, du Pack éco-pharma et enrichissement de Santhia Senior

**Aviva France, acteur majeur de l'assurance vie et de l'épargne à long terme, de la gestion d'actifs et de l'assurance dommages, étoffe son offre d'assurance complémentaire santé Santhia :**

- **Lancement de Santhia Jeune, un nouveau contrat à destination des jeunes,**
- **Création d'une offre innovante : le pack éco-pharma**
- **Renforcement du contrat Santhia Senior**

Claude Zaouati, directeur des produits dommages et santé d'Aviva France : « *Lancée en avril 2008, la complémentaire santé Santhia se distingue par des offres ciblées permettant à chacun de se dessiner une couverture sur-mesure. Avec le lancement de Santhia Jeune, la création du pack éco-pharma et l'enrichissement de Santhia Senior, nous avons voulu aller plus loin dans la personnalisation pour répondre encore plus aux attentes des clients.* »

### SANTHIA JEUNE

#### Une complémentaire santé qui s'adapte à tous les budgets

Les Français pensent souvent à tort être bien remboursés pour leurs dépenses en cas d'hospitalisation, mais un certain nombre de dépenses n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale : dépassements d'honoraires, chambre particulière, forfait journalier. Des frais qui peuvent s'élever à plusieurs centaines d'euros dont il est impossible de s'exonérer.

Dédiée aux étudiants, jeunes actifs et enfants d'assurés de moins de 30 ans, Santhia Jeune se caractérise par sa simplicité, avec une formule unique et deux options. Les jeunes assurés sont ainsi remboursés sur les postes essentiels, avec une cotisation très accessible. Toutes les dépenses de "confort" sont optionnelles, ce qui permet de moduler ses garanties et son budget en fonction de ses besoins. La prime varie de 12,67€ à 17,50€ par mois selon la zone d'habitation.

**Le point fort d'Aviva est d'être le seul à proposer un remboursement aux frais réels en hospitalisation sur ce segment de clientèle.**

A cette offre peuvent s'ajouter 2 options :

- **Assistance hospitalière** : pour 1€ par mois, l'assuré perçoit un forfait de 8€ par jour d'hospitalisation, sans présentation de justificatif, pour faire face aux faux frais (exemple : location de TV, achats de magazine). Ce forfait est versé à partir du 1<sup>er</sup> jour en cas d'accident ou du 4<sup>e</sup> jour en cas de maladie.
- **Confort santé** : 2 niveaux d'option pour 4 € ou 6 € par mois afin de renforcer les remboursements sur les postes de « confort » : confort optique / dentaire, confort bien-être (osthéo-pathe, contraception, préservatifs, pharmacie non remboursée...), chambre particulière, assistance en France et à l'étranger (rapatriement, perte de bagages, avances de frais en cas de poursuites judiciaires), responsabilité civile vie privée, assurance échec à un examen avec possibilité de rembourser jusqu'à 5000€ en cas de redoublement (hospitalisation, décès d'un proche, accident d'un proche).

## Une complémentaire santé qui simplifie la vie des jeunes

Tout étudiant a la liberté de choisir sa complémentaire santé et sa mutuelle étudiante, gestionnaire de la part Sécurité sociale des dépenses de santé. Mais, elles ne sont pas l'unique voie pour s'assurer en matière de santé. En complément du régime de Sécurité sociale étudiant, il est possible d'opter pour la complémentaire santé Aviva. L'assuré bénéficie des mêmes services comme des accords de télétransmission des feuilles de soins avec tous ces organismes pour des remboursements accélérés.

## Une complémentaire santé responsable avec l'essentiel des remboursements au meilleur prix

- Frais réels en hospitalisation (honoraires, frais de séjour, forfait journalier)
- Tiers payant
- Tarif unique jusqu'à 26 ans
- 1+1+1 mois gratuits : 1 mois gratuit pendant 3 ans pour toute souscription à Santhia Jeunes entre le 1<sup>er</sup> septembre et 31 décembre 2011 (voir conditions en agence)

## LE PACK ECO-PHARMA

Quelques chiffres sur les médicaments en France :

- Plus de 500€ par an de dépenses de médicaments par Français
- Remboursements des dépenses de santé : 65 % par la Sécurité sociale, 17 % par les complémentaires santé, 18 % par les ménages
- La pharmacie : 1<sup>er</sup> poste de dépense pour les complémentaires santé devant l'optique, le dentaire, l'hospitalisation...
- 25 % des consultations en France sans ordonnance, contre 37 % en Allemagne (IMS Health)

Dans le cadre de la gamme Santhia, Aviva lance une garantie innovante qui permet de bénéficier d'une remise sur sa prime en contrepartie d'une baisse de garanties. Optionnel, le **pack éco-pharma propose de ne plus être remboursé des médicaments à vignettes bleues et oranges, médicaments reconnus comme moins efficaces par la Haute Autorité de la Santé. Ce pack permet de faire baisser la prime d'assurance jusqu'à 12 % par an** selon la formule et de consommer « responsable » en privilégiant les médicaments vraiment utiles. Une solution significative quand on sait que le médicament représente le 1<sup>er</sup> poste de dépense des assurés chez Aviva devant l'hospitalisation, l'optique ou le dentaire.

## SANTHIA SENIOR : une complémentaire santé qui s'enrichit

Avec l'âge, les besoins évoluent et les dépenses de santé aussi. En cas de souscription à une complémentaire santé il y a plusieurs années, il est important de vérifier qu'elle est toujours au goût du jour : remboursement des médecines alternatives (ostéopathie, chiropractie, vaccination...), remboursement renforcé pour les prothèses auditives, capillaires, remboursement de la cure thermale, des médicaments non remboursés (comme les veinotoniques, les bas de contention...).

Santhia Senior permet de choisir parmi :

- 5 niveaux de protection (allant jusqu'à 200 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale pour ses consultations, 250€ par an pour l'optique, 250 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires...)
- 3 niveaux de packs optionnels pour renforcer les postes de dépense les plus coûteux (optique, dentaire, audioprothèse et bien-être) et 1 pack confort hospitalisation (pour les dépassements d'honoraires et la chambre particulière)

## **Combattre les idées reçues : changer de complémentaire santé, c'est simple !**

Changer d'assureur et de complémentaire santé implique bien souvent dans l'esprit des personnes âgées un nouveau bilan médical et donc la possibilité de se voir refuser le droit de souscription. Une crainte réelle mais non justifiée. Aviva ne pratique aucune sélection médicale, c'est-à-dire qu'on ne peut refuser une personne à l'adhésion en raison d'un critère médical. De même, Aviva n'applique aucune augmentation individuelle des primes en fonction de la consommation médicale de l'assuré. Enfin, la compagnie ne peut résilier le contrat, tout assuré est couvert à vie.

Chez Aviva, il n'y a aucun délai d'attente. Dès le jour d'adhésion, l'assuré est couvert pour toutes ses dépenses (pharmacie, consultation, dentaire, audioprothèse...), avec la possibilité d'adhérer jusqu'à 90 ans et de bénéficier de remise en cas d'adhésion en couple. D'où l'intérêt de vérifier si ses garanties sont en adéquation avec ses besoins.

## **Avec la gamme Santhia, les assurés bénéficient de :**

### **Plus d'avantages**

- Pas de questionnaire médical
- Garantie immédiate et à vie
- Souscription possible jusqu'à 90 ans

### **Plus de services**

- Une assistance 24h/24
- La livraison à domicile des médicaments urgents, la recherche d'un médecin de garde, d'une ambulance...
- Une aide précieuse en cas d'hospitalisation imprévue ou d'immobilisation de plus de 5 jours : aide à domicile jusqu'à 30 heures, garde des animaux (chiens et chats) jusqu'à 30 jours.
- Le tiers payant gratuit pour la pharmacie, le laboratoire d'analyses, la radiologie, les soins externes, l'opticien, les auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, podologues, orthophonistes, pédicures, orthoptistes).

### **Contacts presse :**

Karim Mokrane – 01 76 62 76 85 – Courriel : karim\_mokrane@aviva.fr

Estelle Joubert – 01 76 62 57 86 – Courriel : estelle\_joubert@aviva.fr

### **A propos d'Aviva**

Aviva est le 6<sup>e</sup> assureur mondial\*, avec plus de 53 millions de clients répartis en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique. Les principaux métiers du groupe Aviva sont l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires total de 55,4 milliards d'€ et 468 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010. Aviva est le plus important assureur au Royaume-Uni et l'un des premiers assureurs vie et épargne retraite en Europe. L'espace presse [www.aviva.com/media](http://www.aviva.com/media) comprend des images ainsi que tous les communiqués de presse et les informations produits du groupe Aviva. Les vidéos sont accessibles via le site <http://www.aviva.com/media/video/>. Pour suivre Aviva sur Twitter : [www.twitter.com/avivapl](http://www.twitter.com/avivapl). Avec plus de 185 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, entreprises petites et moyennes. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (875 agents généraux, 1800 collaborateurs d'agences, 1000 courtiers, 400 conseillers vie, 800 conseillers en gestion UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord et des constructeurs automobiles. Aviva emploie directement plus de 4700 collaborateurs. Au 31 décembre 2010, il a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 7 milliards d'€ et un résultat opérationnel en base comptable IFRS de 424 millions d'€. La société gérait 80 milliards d'€ d'actifs au 31 décembre 2010. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://www.aviva.fr/assurances/assureur-aviva/aviva-presse>

*\*sur la base des primes brutes mondiales émises au 31 décembre 2010.*